

**Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif visant la certification est initié :**

La certification « Transmission de la pratique des arts martiaux historiques européens » répond à un besoin professionnel transversal observé dans des contextes associatifs, culturels, patrimoniaux, éducatifs et de formation professionnelle, dans lesquels des pratiques corporelles historiques à caractère martial sont mobilisées comme supports de transmission.

Elle vient compléter des situations professionnelles existantes dans lesquelles des intervenants sont amenés à transmettre des pratiques issues des arts martiaux historiques européens (AMHE), notamment dans les cadres suivants :

- activités associatives de transmission technique et culturelle ;
- projets de médiation culturelle et d'histoire vivante ;
- actions de formation hors champ sportif ;
- interventions lors d'événements culturels, patrimoniaux ou éducatifs.

Ces situations professionnelles impliquent des activités telles que :

- l'analyse et l'interprétation de sources historiques martiales ;
- la structuration de pratiques corporelles historiquement documentées ;
- la conception de dispositifs de transmission adaptés aux publics ;
- l'encadrement de situations de pratique incluant, le cas échéant, des confrontations contrôlées ;
- la mise en œuvre de principes de sécurité et de prévention des risques ;
- l'utilisation encadrée de simulateurs, matériels pédagogiques et équipements destinés à la pratique des AMHE.

La certification vise à reconnaître et sécuriser ces compétences professionnelles, sans se substituer à un diplôme, ni ouvrir à l'encadrement d'activités sportives réglementées.

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s)	Critères
<b>C1 – Analyser des pratiques issues des arts martiaux historiques européens</b>  Le titulaire de la certification est capable d'analyser des pratiques issues des arts martiaux historiques européens à partir de sources documentaires historiques. Il sait identifier, contextualiser et interpréter des sources textuelles, iconographiques ou matérielles afin d'en extraire des principes techniques et corporels pertinents. Il est en mesure de situer ces pratiques dans leur cadre historique, culturel et technique, et d'identifier les enjeux de sécurité liés à leur mise en pratique.	<b>La certification « Transmission de la pratique des arts martiaux historiques européens »</b> est délivrée à l'issue d'un processus d'évaluation certificative visant à vérifier la <b>maîtrise effective des compétences professionnelles</b> décrites dans le référentiel.  Les modalités d'évaluation permettent d'apprécier la capacité du candidat à <b>analyser, structurer et transmettre des pratiques corporelles historiques à caractère martial</b> , dans un cadre maîtrisé, sécurisé et responsable, conforme aux situations professionnelles visées par la certification.	Les critères d'évaluation permettent d'apprécier le niveau de maîtrise des compétences certifiées par le candidat, au regard des situations professionnelles évaluées. Ils sont définis de manière à garantir une évaluation objective, cohérente et reproductive, indépendamment de la voie d'accès à la certification.  Les critères sont évalués à partir d'éléments <b>observables et vérifiables</b> , notamment lors des mises en situation, de l'analyse du dossier écrit et de l'entretien avec le jury.  Les critères d'évaluation sont organisés par domaine de compétences.
<b>C2 – Expérimenter et structurer une pratique corporelle historique documentée et sécurisée</b>  Le titulaire de la certification est capable d'expérimenter corporellement des pratiques issues de sources historiques documentées et d'en structurer une mise en œuvre progressive et sécurisée. Il sait adapter la pratique aux capacités des participants, utiliser de manière encadrée des simulateurs, matériels pédagogiques et équipements de protection, et intégrer, le cas échéant, des situations de confrontation contrôlée à des fins pédagogiques, techniques et historiques. Il est en mesure d'identifier, prévenir et limiter les situations à risque.	  Les évaluations sont identiques quelle que soit la voie d'accès à la certification.	<b>C1 – Analyser des pratiques issues des arts martiaux historiques européens</b>  <b>Critères d'évaluation :</b>  Capacité à identifier et sélectionner des sources historiques pertinentes, en lien avec les pratiques analysées.
<b>C3 – Concevoir des dispositifs de transmission intégrant sécurité et confrontation contrôlée</b>  Le titulaire de la certification est capable de concevoir des dispositifs de transmission adaptés aux publics et aux contextes d'intervention. Il définit des objectifs de transmission clairs, structure des parcours progressifs, formalise des règles de pratique et de sécurité, et anticipe les risques liés à l'espace, au matériel et aux interactions entre participants.	<b>1. Modalités d'évaluation certificative</b>	

<p>Il intègre les principes de confrontation contrôlée comme outils de transmission, sans finalité compétitive.</p> <p><b>C4 – Transmettre la pratique dans un cadre professionnel, patrimonial et sécurisé</b></p> <p>Le titulaire de la certification est capable d'animer et de conduire des séances de transmission de pratiques corporelles historiques à caractère martial.</p> <p>Il installe et maintient un cadre de pratique clair, sécurisé et respectueux des participants, encadre les situations de confrontation contrôlée, et ajuste ou interrompt la pratique en cas de risque identifié.</p> <p>Il adopte une posture professionnelle responsable, adaptée aux contextes culturels, patrimoniaux et associatifs dans lesquels il intervient.</p>	<p>L'évaluation repose sur une combinaison de modalités complémentaires permettant d'apprécier les compétences dans des situations représentatives.</p> <p><i>a) Dossier écrit professionnel</i></p> <p>Le candidat réalise un dossier écrit portant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'analyse de sources historiques relatives aux arts martiaux historiques européens ;</li> <li>la contextualisation historique, culturelle et technique des pratiques retenues ;</li> <li>la conception d'un dispositif de transmission structuré ;</li> <li>l'identification des risques et des mesures de prévention associées ;</li> <li>la justification des choix techniques, pédagogiques et sécuritaires.</li> </ul> <p>Ce dossier permet d'évaluer les capacités d'analyse, de</p>	<p>Exactitude et cohérence de la contextualisation historique, technique et culturelle.</p> <p>Qualité de l'analyse des principes de mouvement (temps, mesure, justesse, intention).</p> <p>Capacité à expliciter les enjeux de sécurité liés aux pratiques étudiées.</p> <p>Clarté, rigueur et structuration de l'argumentation écrite et orale.</p> <p><b>C2 – Expérimenter et structurer une pratique corporelle historique documentée et sécurisée</b></p> <p><b>Critères d'évaluation :</b></p> <p>Cohérence entre les sources historiques mobilisées et la pratique proposée.</p> <p>Pertinence de la progression de pratique au regard des objectifs définis.</p> <p>Adaptation de la pratique aux capacités des participants.</p> <p>Intégration maîtrisée de situations de confrontation contrôlée, le cas échéant.</p>
--	---	--

	<p>structuration et de formalisation des compétences.</p> <p><i>b) Mise en situation professionnelle</i></p> <p>Le candidat est évalué lors d'une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée, consistant à animer une séquence de transmission de pratiques corporelles historiques à caractère martial.</p> <p>La mise en situation permet notamment d'observer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la structuration et l'animation de la séance ;</li> <li>l'installation d'un cadre de pratique clair et sécurisé ;</li> <li>l'utilisation encadrée de simulateurs, matériels pédagogiques et équipements de protection ;</li> <li>la gestion des interactions entre participants ;</li> </ul>	<p>Respect et application des principes de sécurité.</p> <p>Usage approprié des simulateurs, matériels pédagogiques et équipements de protection.</p> <p>Capacité à identifier et prévenir les situations à risque.</p> <p><b>C3 – Concevoir des dispositifs de transmission intégrant sécurité et confrontation contrôlée</b></p> <p><b>Critères d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pertinence et clarté des objectifs de transmission définis.</li> <li>Cohérence globale du dispositif pédagogique conçu.</li> <li>Formalisation explicite des règles de pratique et de sécurité.</li> <li>Prise en compte des contraintes liées aux publics, aux espaces et au matériel.</li> <li>Anticipation des risques et mise en place de mesures de prévention adaptées.</li> </ul>
--	--	--

	<p>l'encadrement de situations de confrontation contrôlée, le cas échéant ;</p> <p>la capacité à adapter ou interrompre la pratique en cas de risque identifié.</p> <p><i>c) Entretien avec le jury</i></p> <p>Un entretien individuel complète les évaluations écrites et pratiques.</p> <p>Il permet au candidat de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>expliciter ses choix techniques, pédagogiques et sécuritaires ;</li> <li>démontrer sa compréhension des enjeux historiques et culturels ;</li> <li>analyser de manière réflexive sa pratique professionnelle.</li> </ul> <p><b>2. Composition du jury de certification</b></p> <p>Le jury est composé de manière à garantir l'objectivité et l'impartialité de l'évaluation. Il comprend a minima :</p>	<p><b>C4 – Transmettre la pratique dans un cadre professionnel, patrimonial et sécurisé</b></p> <p><b>Critères d'évaluation :</b></p> <p>Qualité de l'animation et de la transmission des pratiques.</p> <p>Capacité à installer et maintenir un cadre de pratique clair et sécurisant.</p> <p>Maîtrise de l'encadrement des situations de confrontation contrôlée, sans finalité compétitive.</p> <p>Réactivité et discernement face aux situations imprévues ou à risque.</p> <p>Posture professionnelle responsable, respectueuse des participants et des contextes.</p> <p>Capacité d'adaptation et d'ajustement en situation réelle.</p> <p><b>Critères transversaux d'évaluation</b></p> <p>Les critères suivants sont appréciés de manière transversale sur l'ensemble des épreuves :</p>
--	--	--

	<p><b>un représentant du certificateur</b>, garant du cadre de la certification et du respect du référentiel ;</p> <p><b>un professionnel qualifié</b>, disposant d'une expérience significative dans la transmission de pratiques corporelles historiques à caractère martial ou dans des domaines connexes (médiation culturelle, histoire vivante, formation hors champ sportif) ;</p> <p><b>un membre extérieur indépendant</b>, n'ayant pas participé à la formation ou à l'accompagnement du candidat.</p> <p>La composition du jury est identique quelle que soit la voie d'accès à la certification. Aucun membre du jury ne peut évaluer un candidat qu'il a directement formé ou accompagné.</p> <p>Les décisions sont prises de manière <b>collégiale</b>, sur la base des critères définis dans le référentiel de certification.</p>	<p>Cohérence entre analyse, conception et mise en œuvre de la transmission.</p> <p>Respect des principes de responsabilité et de prévention des risques.</p> <p>Capacité à justifier ses choix techniques, pédagogiques et sécuritaires.</p> <p>Qualité de la communication avec les participants et le jury.</p> <p>Respect du cadre éthique et des limites de la certification.</p> <p><b>Validation des compétences</b></p> <p>La certification est validée lorsque le candidat démontre la maîtrise de l'ensemble des critères d'évaluation, sur l'ensemble des compétences certifiées. La décision de validation est prise de manière <b>collégiale par le jury</b>, sur la base de l'ensemble des critères d'évaluation.</p> <p>Aucune validation partielle n'est prévue.</p> <p>Les résultats des évaluations font l'objet d'une <b>traçabilité</b> permettant de justifier la décision du jury.</p>
--	--	---

### **3. Principes de validation**

La validation de la certification est **globale** et conditionnée à la maîtrise de l'ensemble des compétences certifiées.

Aucune validation partielle n'est prévue.

Les compétences sont évaluées exclusivement au regard des critères définis dans le référentiel.